

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été).

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 35 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
2 — 58 — — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

9 heures 48 minut. matin, Express.
11 — 51 — — Omnibus.
6 — 6 — — soir, Omnibus.
9 — 36 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

L'amiral Dundas, commandant de l'escadre britannique formée pour opérer, de concert avec une escadre française, dans les eaux de Naples, est arrivé dans le port d'Ajaccio, amenant avec lui le *Wellington* et le *Conquérant*, auxquels devaient se rallier immédiatement les autres navires faisant partie de leur division. Il y a donc lieu de penser, sinon d'affirmer, bien que les dépêches de Toulon ne dénoncent aucun mouvement dans l'escadre française, que celle-ci se rendra à son tour, d'ici à peu de temps, dans les eaux de la Corse.

Les amiraux Dundas et Trehouart, une fois réunis à Ajaccio, recevront-ils l'ordre de diriger aussitôt leurs vaisseaux vers le golfe de Naples? C'est ce qu'on ne saurait dire, mais ce qu'il est possible de préjuger. Diverses rumeurs courent, en effet, sur la juste irritation que provoque, à Londres et à Paris, le mauvais vouloir de la Cour des Deux-Sicile. Déjà le *Morning-Post* d'hier ne craint pas de publier cette courte note qui lui a été transmise par l'un de ses correspondants, et dans laquelle il est dit :

« Si je suis bien informé sur la situation de Naples, il a dû arriver à Londres des dépêches insistant sur la nécessité d'envoyer immédiatement des vaisseaux à Naples pour protéger les sujets britanniques. — Nul doute, à ce qu'il paraît, que la police de la Cour de Naples, qui a Compagnia pour chef, n'ait reçu l'ordre d'organiser les lazzaroni dans le but d'attaquer la propriété de quiconque leur sera signalé par leurs supérieurs. — Les lazzaroni de certains quartiers de la ville ont déjà, dit-on, reçu de l'argent de la Cour. »

D'autres renseignements, publiés par le *Times*, donnent de semblables indications qui ne permettraient plus aux gouvernements anglais et français de prolonger leur inaction, considérée à Naples comme un commencement de faiblesse. Le roi Ferdinand serait moins disposé que jamais, en effet, à faire des concessions, pendant que la fermentation de l'esprit public est à son plus haut degré. Les remontrances des Puissances sont, à chaque occasion,

traitées avec indifférence ou même avec arrogance; depuis la visite de M. Hübner, le roi aurait même manifesté encore moins de disposition à adopter une politique plus sage. — Havas.

Si faut en croire la *Gazette de la Bourse* de Berlin, les ouvertures du Danemarck touchant la question des duchés auraient été assez mal accueillies à Vienne. Pour toute réponse, on aurait remis à l'envoyé du cabinet de Copenhague, M. de Bulow, un *memorandum* que le gouvernement a fait rédiger, y a quelques années, sur la situation du Holstein-Lauenbourg. On sait déjà que l'agent du Danemarck n'a pas reçu un accueil plus favorable à Berlin.

Une dépêche nous avait annoncé une certaine agitation dans les pays vaudois, à l'occasion du tracé de chemin de fer approuvé par l'assemblée fédérale. Une réunion de 600 délégués de toutes les parties du canton de Vaud a eu lieu, en effet, le 5 octobre, à Merger, et sans avoir la couleur révolutionnaire que lui donne la télégraphie privée, cette réunion a décidé de constituer un comité central qui sera investi des pouvoirs les plus étendus pour amener les autorités fédérales à revenir sur leur résolution. En outre, l'assemblée a voté les bases d'une adresse du canton de Vaud au peuple suisse, en laissant le comité juge de l'époque opportune pour son expédition. A la fin de la séance le président a remercié les délégués de leur démonstration contre les décisions de l'assemblée fédérale, et souhaité à ses concitoyens un bon retour dans leurs foyers et de l'énergie pour le moment où elle sera nécessaire. (Constitutionnel.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Vienne, mercredi 8 octobre. — « D'après une correspondance de Naples, du 29, que publie la *Gazette autrichienne*, le Roi de Naples aurait écrit à la reine Victoria et à l'empereur Napoléon qu'il désirait participer aux nouvelles conférences de Paris, afin de communiquer l'acte d'amistie et les réformes organiques qu'il a l'intention d'accorder. »

Madrid, mercredi 8 octobre. — « On commence à faire des préparatifs pour l'envoi, au printemps prochain, en Afrique, de forces considérables de terre et de mer. » — Havas.

Le rapport de M. le Ministre des finances à l'Empereur, a déjà produit d'excellents effets. Il est appelé à en produire de plus grands encore. La presse anglaise rend une entière justice aux considérations pleines de sagacité qu'il contient et ne dissimule pas l'étonnement que lui cause le rapide développement de notre fortune industrielle en même temps que l'élasticité de son crédit qui lui permet de résister aux énormes variations de la Bourse. Nous trouvons, par exemple, dans le *Globe*, du 8, ce judicieux passage : « Avant d'en avoir l'assurance, écrite et signalée par M. Magne, déjà nous avions remarqué l'existence et le développement d'une grande industrie que nous croyons tout à fait sans exemple jusqu'ici en France. Les preuves s'en trouvent dans l'accroissement des revenus et dans la prospérité progressive du pays; elles se trouvent dans le pouvoir de triompher de difficultés qui eussent, autrefois, fait courber la France et embarrassé presque tous les autres gouvernements du continent. En conséquence, nous envisageons, avec confiance, les mesures prudentes et énergiques adoptées, actuellement, par les directeurs des finances françaises, sans porter préjudice aux intérêts durables du pays, ni paralyser le développement progressif du commerce. »

La nouvelle note publiée ce matin dans le *Moniteur* et consacrant l'allusion faite par le rapport ministériel, au sujet de la répression du triage et la fonte des monnaies, complètera, nous n'en doutons pas, la satisfaction de tous les honnêtes gens, à Paris, comme à Londres. Ce coup décisif, porté à la spéculation frauduleuse de certains banquiers étrangers et changeurs, fera, nous l'espérons, disparaître le mal d'une manière rapide.

Nous l'avons déjà dit, d'ailleurs : le besoin d'argent ne se fait presque plus sentir en Allemagne. A Berlin, notamment, la situation de la Banque de Prusse s'est beaucoup améliorée; elle a fait large-

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

(Suite.)

Dès que le sergent et Henry eurent fait leur entrée dans la salle, Mohammed prit la parole, et raconta aux Tolbas les motifs qui l'avaient déterminé à entreprendre son voyage avec quelques hommes dévoués. Deux chrétiens, dit-il, deux prisonniers des Zouavus, s'étaient échappés de Kuelâa avec sa propre sœur, à lui, Mohammed; il les avait suivis sur tous les chemins qu'ils avaient parcourus, sans pouvoir les atteindre. Il ajouta que ces deux chrétiens étaient actuellement dans la zaouïa, que leur présence ne pouvait que souiller, et il finit par demander une vengeance éclatante et mémorable.

Les Tolbas de cette tribu kabyle menaient une existence des plus singulières : par une contradiction flagrante avec le but avoué de leur institution, ils devenaient fréquemment guerriers, et se battaient volontiers; de plus, ils coupaient les chemins, et faisaient des razzias. La tribu voisine avait eu souvent à souffrir de leurs incursions. Tête nue, comme presque tous les Kabyles, on les voyait souvent, armés d'un fusil, d'un long sabre, et d'un bâton ferré, assommer les conducteurs inoffensifs des caravanes, ou se servir de leurs fusils contre les gens armés qui tentaient de faire résistance. Le récit de Mohammed éveilla donc chez eux une grande bien-

veillance, et tous lui promirent de faire un exemple, quelques-uns même insistèrent pour que l'exécution eut lieu immédiatement, et pour que Simonnet et Henry fussent fusillés sur-le-champ.

En ce moment, la porte de la salle s'ouvrit, et Blanche de Cerny entra.

Ce fut un coup de théâtre. — Henry ne s'attendait pas à cette apparition; dès qu'il la vit, il poussa un cri, franchit énergiquement le cercle des Tolbas, et courut vers la pauvre fille, qui, de son côté, avait déjà fait la moitié du chemin.

— Blanche! Blanche! s'écria Henry en baisant avec un transport fou le front et les cheveux de la jeune fille.

— Henry! murmura cette dernière.

Et, pendant quelques secondes, ce ne fut qu'un bruit de sanglots et de murmures, devant lequel l'irritation des Tolbas avait paru s'apaiser.

Cependant le cheikh réclama le silence, et, se tournant vers Blanche encore émue et troublée :

— Tu as demandé à parler à notre conseil, lui dit-il d'une voix sévère, nous voici prêts à t'écouter... mais hâte-toi, car le temps est d'or, et ceux qui t'écourent veulent en finir avec tous ces délais.

Blanche avait déjà retrouvé toute son énergie; elle essuya promptement les larmes qui coulaient le long de ses joues, et soutint un moment le regard de ses juges sans pâlir.

— J'ai en effet demandé à vous parler, répondit-elle

avec fermeté; j'avais appris que de nouveaux prisonniers venaient d'être conduits dans cette sainte demeure, et j'ai su que, parmi ces prisonniers, se trouvait précisément l'homme dont le souvenir m'a appelée en Afrique, je me suis décidée à tenter une démarche auprès de vous.

— Que veux-tu donc? demanda encore le cheikh.

— Je n'ignore pas, poursuivit Blanche de la même voix ferme, que cet homme est déjà condamné, et qu'il serait insensé à moi d'espérer obtenir sa vie... mais, s'il ne m'est pas possible de vivre près de lui, j'ai pensé que vous ne me refuserez pas la grâce de partager le sort que vous lui réservez.

— Que dites-vous! fit Henry en tendant ses deux mains suppliantes vers la jeune fille.

Celle-ci eut un sourire céleste.

— Je dis, Henry, répondit Blanche, je dis que je vous aime, que je vous ai retrouvé, et que je préfère être réunie à vous dans la mort que séparée de vous dans la vie.

Un murmure d'admiration parcourut à cette réponse, les rangs des prisonniers, et Simonnet passa rapidement sa main droite sur le coin de son œil gauche.

— Nom d'un tonnerre! dit-il à voix basse, elle a du cœur, la petite!

— Oui, répondit Polyte, c'est une vraie Parisienne. Ah! si Catherine m'aimait seulement le demi-quart de ça!

Cependant le cheikh s'était levé.

ment ses escomptes, samedi et lundi derniers. La crise monétaire est donc, de ce côté-là, totalement dissipée. Grâce à cet heureux état de choses, des conférences ont pu même avoir lieu, depuis une huitaine de jours, entre des délégués de la Banque et du ministère de la justice pour décider la question de savoir si la Banque peut élever le taux de l'escompte à plus de 6 % pour de commerce, question regardée jusqu'ici comme douteuse.

On nous écrit encore de Berlin, que la conférence monétaire allemande a adopté l'argent comme l'étalon de ses monnaies, tant elle se croit sûre que la disparition de l'argent ne tient qu'à des causes passagères. Enfin des lettres de Kiel, du 5 octobre, annoncent que cette place se croit certaine de surmonter la même crise d'ici à très-peu de temps. La Banque nationale de Copenhague a dû élever elle-même son escompte à 6 %, mais on prétend que Hambourg, qui était la principale place d'absorption des monnaies d'argent, a maintenant cessé de faire des demandes.

Il n'est plus douteux, encore une fois, que les prévisions pleines de sagacité et de raison de M. le Ministre des finances seront très-prochainement réalisées et cela de la façon la plus complète. — Havas.

M. le Ministre de l'intérieur a récemment adressé une circulaire aux préfets pour leur rappeler la marche à suivre afin d'obtenir la prorogation des tarifs et règlements d'octroi dont la perception doit expirer le 31 décembre, ou leur révision, s'il y a lieu.

A cette occasion, le ministre a cru devoir appeler l'attention des préfets sur un point important. « Les autorités locales proposent fréquemment d'établir des taxes principales ou permanentes d'octroi pour subvenir à des dépenses extraordinaires, telles que des acquisitions d'immeubles, des constructions d'édifices, le remboursement des dettes, etc. Or, c'est là une destination contraire à l'esprit de la loi du 18 juillet 1837, qui, vous le savez, ayant rangé le produit des octrois parmi les recettes ordinaires des communes, a voulu qu'il servît aux besoins de la même nature. Quant aux dépenses accidentelles et transitoires, il est plus conforme aux principes d'une bonne administration d'y pourvoir, soit au moyen de centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, soit, lorsque les centimes sont insuffisants, au moyen de taxes additionnelles à l'octroi, lesquelles se distinguent essentiellement des taxes principales, en ce qu'elles sont temporaires, et non pas permanentes, et qu'elles ne doivent pas excéder une durée de plus de cinq à six ans. »

On lit dans le *Moniteur* :

« Au mois d'avril de l'année dernière, le navire de commerce le *Jeune-Dieppois* fut attaqué dans les environs du cap Tres-Forcas, par des pirates de la côte du Riff. Cet acte fut, de la part du gouvernement de l'Empereur, l'objet des plus vives représentations auprès du gouvernement marocain, et le consul-général de Sa Majesté à Tanger, conformément aux instructions qui lui furent adressées, demanda, en outre, à la cour du Maroc, une indemnité équitable en faveur des propriétaires du bâti-

ment pillé et des marins. Le gouvernement marocain vient de faire droit à cette réclamation, et le gouverneur de Tanger a informé M. le comte de Castillon qu'une somme de 7,000 piastres fortes (35,000 fr.) allait être versée entre ses mains.

On peut compter que le gouvernement marocain ne manquera pas de faire retomber à la charge des véritables coupables l'indemnité qu'il nous aura payée, et déjà on annonce qu'on réunit des contingents pour pénétrer dans le Riff.

Le résultat obtenu par notre consul-général est d'ailleurs remarquable, en ce sens qu'il est sans précédent. Le gouvernement marocain, jusqu'à présent, n'avait fait droit aux réclamations les plus légitimes qu'en présence d'une démonstration armée, et nous devons d'autant plus nous féliciter de l'issue de nos démarches, qu'en déterminant par notre attitude le gouvernement marocain à accepter la responsabilité des actes des Riffains, nous l'avons mis dans l'obligation de pourvoir lui-même à la sécurité de ses côtes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE LOUEST.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1856. (Suite.)

Le même rapporteur met sous les yeux du Conseil général le tableau de la situation des chemins vicinaux de grande communication au 1^{er} juillet 1856.

- N° 1, d'Ingrandes à Vern, à l'état d'entretien.
- N° 2, d'Angers à Morannes, id.
- N° 4, de Vihiers à Rochefort, id.
- N° 5, de Beaulieu à Mazé, id.
- N° 6, d'Angers à la Pouëze, id.
- N° 7, de Candé à Varades, id.
- N° 8, de Baugé à Bourgueil, id.
- N° 9, des Rosiers à Sablé, à l'état d'entretien. — Le pont de Porteaux, sur l'Authion, a été emporté par l'inondation.
- N° 10, de Beaufort au Lude. — Ce chemin sera terminé cette année.
- N° 11, d'Angers à Baugé, à l'état d'entretien.
- N° 12, de Brion à Rillé. — On s'occupe de terminer l'empierrement. La commune de Moulherne apporte de l'activité dans ces travaux. Il serait à désirer que l'administration du Guédéniau fit des efforts égaux.
- N° 13, de Cholet à Vallet, à l'état d'entretien.
- N° 14, de Cholet à Monfaucon, id.
- N° 15, de Chemillé à Maulévrier, id.
- N° 16, de Beaupreau au Pin, id.
- N° 17, du Fueillet à Ancenis, id.
- N° 18, de Gennes à Argenton. — Il reste 360 mètres à terminer sur ce chemin, qui ne pourra l'être que lorsque le tracé de la route n° 14 dans la traverse de Gennes aura été fixé.
- N° 20, de Gennes à Martigné, à l'état d'entretien.
- N° 21, de Segré à la Guerche, id.
- N° 22, de Pouancé à la Guerche, id.
- N° 23, de la Membrolle à la Chapelle-Clain, à l'état d'entretien.
- N° 24, de Seiches à Thorigné. — Les levées des abords de la Sarthe et du Loir seront entreprises cette année.
- N° 25, de Durtal à Morannes, à l'état d'entretien.
- N° 26, de Cholet à Pouzauges, id.

N° 27, de Vihiers à Montreuil, id.

N° 28, de Segré à Miré. — Chemin terminé, sauf la levée sur la rive gauche de la Mayenne, qui sera achevée cette année.

N° 29, des Rosiers au Lude. — Le pont Saint-René, sur l'Authion, a été détruit par l'inondation. Il reste à empierrer sur ce chemin 11,513 mètres.

N° 30, de Mazé à Seiches. — Il reste 7,340 mètres à empierrer qui seront en grande partie terminés cette année.

N° 32, de Corné à La Flèche. — On travaille activement. Il reste 11,667 mètres à empierrer.

N° 34, de Chemillé à Doué. — Des travaux importants seront faits sur ce chemin l'année prochaine.

N° 35, de la Loire à Vernantes. — Le pont de Malheur, sur l'Authion, a été détruit par l'inondation.

N° 36, de Bourgueil au Lude. — Il reste 6,460 mètres à empierrer.

N° 37, de Doué à Thouars à l'état d'entretien.

N° 38, de Montreuil à Argeon, id.

N° 39, de Saint-Laurent-des-Mortiers au Loir. — Ce chemin sera achevé dans deux ans.

N° 40, d'Allenton à Saint-Mathurin. — Il serait à désirer que les communes intéressées apportassent plus de zèle pour l'achèvement de ce chemin.

N° 41, de la Romagne à Beaupreau. — Les travaux sont continués avec activité.

N° 42, de Montrevaux à Vallet. — Des travaux considérables seront exécutés sur ce chemin cette année.

N° 43, de Montfaucon au Pallet. — On travaille avec activité.

N° 44, de Longué à Rillé. — *Idem.*

N° 45, de Durtal à Tiercé. — Il n'existe sur ce chemin qu'une lacune de 500 mètres.

N° 46, du Fueillet à Tiffanges. — Il est à désirer que ce chemin soit promptement achevé dans la partie qui avoisine la Potherie.

N° 47, de Beaupreau à Saint-Laurent. — Ce chemin ouvert depuis longues années n'est pas arrivé au degré d'avancement qu'il devrait avoir.

Il serait à désirer que la commune de Beaupreau fit des sacrifices pour que l'empierrement pût être posé complètement jusqu'au Fiel-Sauvin. Il est indispensable également qu'une subvention sur les fonds départementaux soit donnée au Fiel-Sauvin pour terminer la rampe des Ajoncs, qui par ses difficultés constitue un ouvrage d'art considérable. La commune de Fiel-Sauvin pourrait porter ses ressources sur d'autres points, achever les terrassements, et l'empierrement pourrait être posé.

N° 48, de Châteaugontier à la Potherie. — Les travaux sont poursuivis avec énergie.

N° 49, de Martigné à Doué. — Il ne reste qu'une lacune de 794 mètres.

N° 50, de Saumur à Brézé. — Ce chemin sera terminé l'année prochaine.

« Depuis un an, le service des chemins vicinaux d'intérêt commun a donné des résultats importants; quatre nouveaux chemins ont été classés; leur nombre est aujourd'hui de 107; leur longueur est de 1,192,389 mètres, sur lesquels 370,115 mètres sont à l'état d'entretien, 449,678 mètres à l'état de viabilité et 372,596 mètres en lacune.

» Dans l'arrondissement d'Angers, leur lon-

— Il sera fait comme tu le désires, répondit-il à Blanche.

Puis, s'adressant aux Tolbas :

— Et vous, leur dit-il, emmenez les prisonniers, et que justice soit faite sur le champ.

Un mouvement s'opéra aussitôt, et l'on allait emmener les prisonniers, à la grande joie de Mohammed et de Bel-Kadi, quand Meryem, qui s'était tenue jusqu'alors à l'écart, silencieuse et sombre, se précipita tout-à-coup au milieu des Tolbas, et les ramena vers le conseil.

— Arrêtez ! s'écria-t-elle d'une voix vibrante et sonore.

— Meryem ! fit Bel-Kadi en tressaillant.

— Quelle est cette femme ? demanda le cheikh presque irrité.

— Ma sœur, répondit Mohammed.

— Et que veut-elle ?

— Vous allez le savoir... dit Meryem.

Tout cela s'était fait en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire... Deux secondes après, les Tolbas avaient repris leurs places et attendaient, attentifs et curieux, que Meryem s'expliquât.

— Ce que vous allez faire, dit alors la bohémienne en croisant ses deux bras sur sa poitrine, comme pour comprimer les sanglots près de s'échapper, ne me semble ni juste ni adroit... Ces prisonniers que vous voulez frapper du même châtement ne sont pas tous importants au même degré; et je crois qu'il faut distinguer entre

eux, si vous voulez rendre votre vengeance plus éclatante et plus mémorable.

— Que prétends-tu donc ? demanda le cheikh.

Meryem alla prendre alors par la main le sergent, Henry, Polyte et Blanche, les sépara du reste des prisonniers, et, désignant ces derniers aux Tolbas, qui la regardaient faire sans comprendre :

— Ceux-ci, dit-elle, sont des prisonniers ordinaires, et rien ne s'oppose à ce qu'ils soient traités comme tels.

— Que vos Tolbas les emmènent et qu'ils en fassent justice, leur mort obscure et ignorée ne donnera lieu à aucune réclamation. — Mais ceux-là, ajouta-t-elle en désignant ceux qu'elle avait séparés, ils ne peuvent mourir de la sorte, et ce serait faire injure au sentiment de la vengeance kabyle que de permettre de les fusiller la nuit, sans éclat, ainsi que des assassins peureux tuent de malheureuses et tremblantes victimes...

Et comme les Tolbas étonnés ne savaient que répondre et hésitaient à se prononcer :

— Ah ! vous ne savez pas, poursuivit-elle avec amertume, vous ne savez pas ce qu'ils ont fait à vos pauvres tribus, ces hommes que vous tenez enfin entre vos mains; eh bien, moi, qui les connais, je puis vous le dire... Celui-ci (et elle montrait Polyte) est l'assassin du père de Mohammed, de mon père; cet autre (et elle désignait le sergent), il y a dix ans que son fusil décime nos rangs, et vous l'avez trouvé partout aussi ardent à notre poursuite; aussi acharné à notre perte. Quant à ce

dernier, continua Meryem en s'arrêtant devant Henry, dont elle n'osa soutenir le regard plein de reproches, c'est la même haine implacable, la même cruauté; plus jeune que ses camarades, il les a déjà dépassés peut-être en violence sauvage et sanglante. — La mort des prisonniers est trop douce pour ces hommes, et moi qui vous les dénonce, je réclame pour eux la mort des criminels, en plein jour, devant toute la tribu rassemblée.

Un silence profond succéda à ces paroles, et les Tolbas étonnés regardèrent le cheikh, qu'ils semblaient consulter; pendant ce temps, Polyte faisait une grimace grotesque, et, se tournant vers le sergent :

— Est-elle enragée, la bohémienne ! souffla-t-il à son compagnon.

— Je commence à croire, fit ce dernier, que nous aurons de la peine à nous en tirer.

Cependant la proposition de Meryem avait trouvé des partisans enthousiastes parmi les auditeurs kabyles, et, sous la pression du sentiment général, Mohammed et Bel-Kadi durent accepter la décision rendue. — Il fut donc convenu que l'exécution des trois zouaves et de Blanche serait remise au lendemain, et que, d'ici là, on enverrait des émissaires dans toute la tribu, pour l'inviter à assister à ce spectacle toujours attrayant pour des ennemis à demi-sauvages. Quant aux autres prisonniers, une décharge qui retentit une demi-heure, plus tard, au milieu de la nuit, apprit à leurs frères d'armes qu'ils avaient cessé de vivre! (La suite du prochain.)

gueur est de 360,732 mètres sur lesquels sont :

- » A l'état d'entretien 114,391;
- » A l'état de viabilité 168,205;
- » En lacune 78,136.
- » Dans l'arrondissement de Beaupreau, leur longueur est de 182,979 mètres, sur lesquels sont :
- » A l'état d'entretien 58,388;
- » A l'état de viabilité 67,161;
- » En lacune 57,430.
- » Dans l'arrondissement de Saumur, leur longueur est de 263,488 mètres, sur lesquels sont :
- » A l'état d'entretien 66,468;
- » A l'état de viabilité 66,316;
- » En lacune 132,204.
- » Dans l'arrondissement de Baugé, leur longueur est de 221,266 mètres, sur lesquels sont :
- » A l'état d'entretien 67,467;
- » A l'état de viabilité 86,210;
- » En lacune 67,589.
- » Dans l'arrondissement de Segré, leur longueur est de 161,924 mètres, sur lesquels sont :
- » A l'état d'entretien 63,401;
- » A l'état de viabilité 61,286;
- » En lacune 27,237.

Il résulte de la comparaison de la situation des chemins de l'année dernière, à celle de cette année, qu'en 1855 il y avait seulement 260,584 mètres à l'état d'entretien, tandis qu'en 1856 il y en a 360,732 mètres, différence en plus 100,148 mètres.

Les rapports des agents-voyers de canton entrent dans les plus grands détails sur la situation de tous les chemins qui leur sont confiés; ce travail a été fait avec soin et permet d'apprécier l'état d'avancement de nos voies de communication.

La troisième Commission déplore la difficulté qu'éprouve l'administration à trouver des adjudicataires solvables pour la confection des chemins d'intérêt commun: il en résulte un grand retard dans les travaux, qui souvent eussent été entièrement arrêtés sans la bonne volonté des maires et des propriétaires qui ont fait des avances aux adjudicataires qui n'offraient pas de garanties suffisantes aux travailleurs qu'ils employaient. Le cautionnement de 500 fr. exigé d'eux est complètement insuffisant, et d'un autre côté, pour accélérer la marche des travaux, il serait à désirer qu'on pût traiter à raison de tant de centimes par mètre.

La troisième commission propose de remercier M. le Préfet des communications complètes qui lui ont été faites, et demande que le tableau des 107 chemins d'intérêt commun, actuellement classés, indiquant leur situation exacte, soit imprimé et annexé au procès-verbal; elle fait observer que le tableau de l'année 1855, n'a pas été annexé au procès-verbal, malgré la demande formelle du Conseil; elle espère que cet oubli ne se renouvellera pas cette année.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport qui lui est présenté, donne acte de la communication et remercie M. le Préfet.

Le 22 novembre 1855, M. le Préfet a approuvé un tracé des alignements du chemin numéro 48, sur le territoire de Saint-Michel jusqu'à la limite de Juigné-les-Montiers (Loire-Inférieure). Ce tracé passant par la chaussée de l'étang de Maubusson, et tendant la main à Saint-Julien de Vouantes, est conforme à la direction arrêtée par le classement prononcé par le Conseil général. La commune de Saint-Michel demande que, contrairement à cette décision, le chemin numéro 38 soit dirigé directement de son bourg sur celui de Juigné-les-Montiers. Toutes les autres communes intéressées à la ligne sont consultées et elles émettent le vœu que le tracé approuvé le 22 novembre 1854, soit maintenu.

M. le Sous-Préfet et le Conseil d'arrondissement partagent ce dernier avis, mais afin de donner satisfaction à la commune de Saint-Michel, ils proposent de classer de grande communication un embranchement qui, partant du carrefour d'Eventard, se rattacherait à une autre voie de communication, déjà classée dans le département de la Loire-Inférieure.

Cette question n'étant pas suffisamment étudiée, la troisième commission propose l'ajournement.

L'ajournement est prononcé par le Conseil.

(La suite au prochain numéro.)

C'est d'hier 10 octobre au soir, qu'en conformité d'un récent décret, les bureaux ouverts pour l'échange des dernières et anciennes monnaies de cuivre sont fermés. Mais les comptoirs particuliers continueront les échanges de gré à gré. Du reste, on peut dire que ce qui reste d'anciens sous en circulation est extrêmement minime. — Havas.

Le Maire de la ville de Saumur
Donne avis à ses concitoyens, qu'aux termes d'un arrêté rendu le 4 de ce mois, par M. le Préfet de Maine-et-Loire, il sera ouvert, en cette ville,

une enquête qui portera sur la question d'utilité publique du changement d'alignement concernant le mur de clôture, situé en face du péristyle du temple Protestant, laquelle portion de mur doit être remplacée par une grille en fer.

Les pièces relatives à cette affaire seront déposées à la Mairie de Saumur, bureau du Secrétariat, à partir du lundi 13 de ce mois, jusqu'au 27 compris, pour que chaque habitant puisse en prendre connaissance, de midi à 4 heures du soir, dimanches et fêtes exceptés.

A l'expiration de ce délai, M. le juge-de-peace du canton sud de Saumur, commis à cet effet par ledit arrêté, recevra, à la Mairie, pendant trois jours consécutifs, les déclarations des habitants sur la rectification projetée.

Hôtel de Ville de Saumur, le 10 octobre 1856.
Le Maire de Saumur, Député au Corps-Législatif,
LOUVET.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur de la Flotte*, sous la date de Papéété (Taïti), le 2 mai :

« L'île de Nuka-Hiva a été dernièrement le théâtre d'un sinistre, le 25 mars; ce jour-là, le baleinier américain *Panthéon*, capitaine Hazard, passait tout en flammes devant la baie de Taïo-hae (Anna-Maria), où se trouve notre établissement, et, après en avoir manqué l'entrée, il était réduit à aller chercher un refuge à quelques milles sous le vent du port que nous occupons, au mouillage peu connu de Taïoa (baie Tchitchakoff). M. le lieutenant de vaisseau Jouan, commandant particulier, se transporta immédiatement sur les lieux, avec une partie de l'équipage de la goëlette *Kamehameha*; grâce à son concours, on put se rendre maître du feu, et commercer de suite le sauvetage de nombreux débris.

Malgré la cupidité naturelle aux peuplades polynésiennes, rien n'a été dérobé par les habitants de la baie et de la vallée de Taïoa, car la cheffesse de Maseva, qui à son autorité temporelle sur les tribus de la partie ouest de Nuka-Hiva, joint le titre de prêtresse et jouit d'une grande influence morale, s'est empressée de mettre le *Tabou* sur le bâtiment naufragé. Tous ceux qui ont parcouru les archipels connaissent la loi du *Tabou*, dont la volonté ou le caprice d'un chef fait, pour ceux qui lui obéissent, un décret inviolable sous peine de mort; mais nulle part cette loi n'est observée plus religieusement qu'aux Marquises. On n'a donc pu opérer le débarquement sans être inquiété par les naturels.

Aujourd'hui, le capitaine du *Panthéon*, M. Hazard, arrivé il y a quelques jours à Taïti, par la goëlette *Grenadienne-Jeannette*, retournée à Nuka-Hiva sur la *Sophia*, pour chercher son équipage. Avant de partir, il nous a remis, avec prière de l'insérer, une note dont nous donnons ci-dessous la traduction :

« Le capitaine Hazard, du navire baleinier le *Panthéon*, détruit par le feu à Nuka-Hiva, le 25 mars dernier, prend plaisir à reconnaître de la manière la plus respectueuse la bienveillance et l'aide qu'il a rencontrées chez le commandant de cette île, qui non-seulement a fait tout ce qui était en son pouvoir pour arrêter l'incendie et sauver tout ce qu'on a pu retirer du navire, mais encore a procuré à tous les hommes de l'équipage les moyens de subsistance dont ils étaient entièrement dépourvus. »

— On écrit de Saint-Pierre (Terre-Neuve), 8 septembre :

« Une partie de la station des Antilles, la frégate *Iphigénie* et le brick *Ducouëdic* sont encore sur notre rade. L'amiral Hernoux, qui commande cette station, utilise son séjour en dotant notre île de deux chemins; l'un à travers notre pays et destiné à rallier la ville avec la pointe du Savoyard, n'aura pas moins de 4 kilomètres; l'autre beaucoup moins long et plus étroit, contourne notre rade, et permettra aux bâtiments de communiquer avec la terre, beaucoup plus facilement qu'à présent, en diminuant le service des embarcations. » (Constitutionnel.)

— Une lettre de Siam, en date du 13 juillet, porte :

« Le navire anglais *China* emporte des présents du Roi de Siam pour la Reine d'Angleterre. Parmi ces présents est un éléphant d'une couleur remarquable, et qui, sans doute, fera sensation à son arrivée en Angleterre. » — Havas.

— Il y aura bientôt à Madrid deux courriers quotidiens de France, un le matin et l'autre le soir. Plusieurs journaux annoncent l'arrivée à Madrid de M. Luis Gonzales Bravo. — Havas.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Trieste, 10 octobre. — « Des nouvelles de Constantinople, du 3 octobre, font connaître que le grand

juge, Chukri, adversaire des réformes, a excité des troubles à Xutaïa; la Porte a fait marcher des troupes. On a quelques inquiétudes pour la tranquillité de la Syrie.

» A Athènes, les ambassadeurs ont protesté contre la vente des biens de l'Etat. » — Havas.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 2 au 8 octobre.

L'historique de la Bourse depuis le 1^{er} octobre jusqu'à ce jour est rempli d'incidents et de péripéties dans lesquels l'imprévu a une large part. Nous avons dit à quels excès les reports s'étaient tendus le jour de la liquidation de la rente et quelle baisse forcée en était résultée. La rente 3 p. 100 a rétrogradé jusqu'à 66 45, les acheteurs ont été écrasés et forcés de se liquider à tout prix, plutôt que de se reporter à des conditions ruineuses.

Le lendemain 2 octobre, comme un décor d'opéra sous le sifflet du machiniste, le marché a exécuté un changement à vue et a passé sans transition de la panique à l'outrance de la veille à tous les emportements de la hausse. Il a suffi, pour déterminer ce revirement, des bruits qui se sont répandus tout-à-coup avec une spontanéité singulière et qui se sont propagés en un instant avec une rapidité électrique; il s'agissait d'une diminution de l'escompte, on parlait de la suspension des paiements de l'emprunt et de diverses autres mesures que le gouvernement, de concert avec la Banque, allait prendre pour parer aux difficultés de la situation. On prend si facilement les espérances pour des réalités, que ces rumeurs déterminèrent un mouvement de reprise comparable à la baisse de la veille. Le 3 0/0 remonte de 66 45 à 68 30, et le Crédit mobilier, de 14 60 à 15 70.

Cette reprise est venue fort à propos pour faciliter la liquidation des chemins, qui menaçait d'être aussi désastreuse que celle de la rente et qui s'est accomplie au contraire assez facilement, avec des reports modérés. Les deux derniers jours de la semaine ont été consacrés à l'affermissement des cours; les titres flottants recommençaient à se classer, et la baisse paraissait arrêtée pour quelque temps, lorsqu'une nouvelle panique a éclaté sur la Bourse avec plus de force encore que la première. Les restrictions apportées par la Banque à l'échéance de ses escomptes et à ses avances sur valeurs ont amené sur la place une avalanche de titres, qui ont fait retomber les cours encore plus bas qu'en liquidation. La rente 3 0/0 a fléchi de 67 85 à 66 45; le Crédit mobilier et les Chemins ont baissé de 60 à 50 fr.

Le rapport ministériel sur la situation financière a rassuré les esprits et rendu un peu de calme à la Bourse. Depuis deux jours les cours se sont améliorés. La rente 3 0/0 est restée aujourd'hui à 66 40 au comptant et à 66 45 à terme.

Voici les derniers cours des chemins de fer au comptant: Orléans, 1,230; Nord, 947 50; Est ancien, 890; Est nouveau, 797 50; Lyon, 1,260; Méditerranée, 1,700; Midi ancien, 697 50; Midi nouveau, 720; Grand Central, 621 25; Ouest, 885; Chemins autrichiens, 788 75; Victor-Emmanuel, 620.

On comprend qu'au milieu de ces rudes secousses, le marché industriel soit bien délaissé. Cependant on fait toujours quelques affaires sur la Caisse générale des chemins de fer, de 493 à 500 fr.; sur l'Union des gaz à 225, et sur les verreries, qui se maintiennent.

La Compagnie Franco-Américaine est ferme de 530 à 535.

Les services transatlantiques à vapeur de la Compagnie Franco-Américaine, ont rendu déjà d'énormes services au commerce, mais ce n'est qu'après la décision du Gouvernement sur la subvention que cette Compagnie complètera ses services bi-mensuels sur les trois lignes, et nul doute que le Gouvernement ne se hâte de trancher la question, quand on considère son importance pour l'industrie et la prospérité générale du pays.

On s'est beaucoup occupé ces jours-ci des actions de l'Union financière, qui rencontrent une grande faveur.

— La Compagnie des Huiles-Gaz, dont la souscription va être close, est au nombre des affaires nouvelles qui appellent à juste titre l'attention des capitalistes, qui considèrent ce placement sérieux et productif.

On s'est entretenu de la nouvelle tannerie française à l'occasion de la réunion qui a eu lieu lundi, et où a été voté à l'unanimité une émission nouvelle d'actions, pour un capital de deux millions. — J. PARADIS.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

On demande un PRINCIPAL CLERC dans une étude de Notaire aux environs de Saumur.

S'adresser au Bureau du Journal. (606)

A CÉDER

DE SUITE

UN MAGASIN D'ÉPICERIE

Situé à Saumur, rue de la Tonnelle.
S'adresser à M. GODRIE. (578)

BOURSE DU 9 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 66 70

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 90 65.

BOURSE DU 10 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 66 80.

4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 90 80.

P. GODET, propriétaire-gerant.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 10, successeur de M. JAHAN.

VENTE

Sur saisie immobilière

D'UNE MAISON

ET DÉPENDANCES

Situées à Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur.

L'adjudication aura lieu en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Saumur, Le Samedi 15 novembre 1856, à midi.

On fait savoir qu'à la requête de :

1^o M^{me} Rose-Joséphine Guilleton, veuve de M. Adrien-Aimé Joly, propriétaire, demeurant à Paris;

Agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de MM. Adrien et Paul-Armand Joly, ses enfants mineurs;

2^o M. Simon-Armand Joly, négociant, demeurant à Paris,

Créanciers poursuivant la vente, pour lesquels domicile est élu en l'étude de M^e Beaurepaire, leur avoué constitué, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 10;

Il sera procédé, le samedi 15 novembre 1856, heure de midi, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Saumur, au Palais-de-Justice de cette ville, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur,

D'une maison et dépendances, situées à Montreuil-Bellay, rue de la Seigneurie, occupées en ce moment partie par les époux Bridier, partie par les époux Julien Leroy, et dont suit la désignation.

DÉSIGNATION.

Cette maison, comprise sous les n°s 576 et 577 de la section H du plan cadastral, consiste en :

1^o Une chambre basse à cheminée, antichambre, boulangerie avec four; une petite cour entre la boulangerie et la chambre ci-après, servant de passage pour aller au jardin; grenier au-dessus desdites chambres basses, antichambre et boulangerie; une cave régnant sous le four sus-mentionné, avec l'allée pour y descendre, commune avec les époux Maîtrejean, qui n'ont droit à passer par la porte de ladite cave, donnant sur la rue, que pour encaver leur vin et le sortir en cercles seulement;

2^o Et une autre chambre basse à cheminée, avec un petit cellier, au bout vers le couchant, chambre haute aussi à cheminée, régnant sur la précédente, et à laquelle on parvient au moyen d'un escalier en bois établi dans la chambre basse; cette chambre haute est divisée en deux parties par une cloison en planches; au couchant se trouve une autre petite chambre, de laquelle on entre dans le jardin pour aller aux lieux d'aisances qui se trouvent au bout dudit jardin.

Le sol de la maison est de deux ares quatre-vingt-dix centiares, et celui du jardin d'un are trente centiares.

Les bâtiments ci-dessus décrits sont construits en pierres de taille et en moellons et ils sont bien couverts, partie en toiles, partie en ardoises, les quatre portes d'entrée, les croisées et fenêtres existent toutes sur la rue de la Seigneurie; les susdits bâtiments et le jardin ne forment qu'un seul tenant qui joint au levant la rue de la Seigneurie; au couchant le sieur Orillon, au midi M. Bry, notaire, et au nord les époux Maîtrejean.

PROCÉDURE.

Ces immeubles ont été saisis suivant procès-verbal du ministère de M^e Plumereau, huissier à Montreuil-Bellay, en date du 27 juillet 1856, à la requête de :

1^o M. Charles Fournier, ancien juge-de-peace, et de dame Sophie-Alphena Joly, son épouse, demeurant ensemble ville d'Angers;

2^o M^{me} Rose-Joséphine Guilleton, propriétaire, demeurant à Paris, veuve de M. Adrien-Aimé Joly;

Cette dame agissant comme tutrice naturelle et légale de MM. Adrien et Paul-Armand Joly, ses deux enfants mineurs;

3^o M. Simon-Armand Joly, négociant, demeurant à Paris;

Tous en leur qualité d'héritiers de M. Henri Joly et de dame Anne-Charlotte-Louise-Victoire Cannel, son épouse, leurs père et mère et aïeux, et de M. Henri-Jean Joly, leur frère et oncle, et comme ayant été appropriés, en vertu de deux actes contenant liquidation passés devant M^e Périot, notaire à Saint-Léger, le 26 mai 1851, et le 5 octobre 1854, enregistrés, d'une créance principale de 1,200 francs et intérêts, résultant d'un acte de vente passé devant M^e Aubelle, notaire à Montreuil-Bellay, le 1^{er} avril 1844, contre le sieur Jules Bridier, boulanger, et dame Victorine Penaveyre, son épouse, demeurant ensemble à Montreuil-Bellay, co-débiteurs solidaires et parties saisies.

Le procès-verbal de saisie a été visé par M. le Maire de Montreuil-Bellay, le 27 juin 1856, et enregistré le 1^{er} juillet 1856. Il a été dénoncé aux époux Bridier, le 9 juillet 1856, par exploit du même huissier, également visé et enregistré. Ce procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le 22 juillet 1856, vol. 15, n°s 32 et 33.

Au cours de la procédure, et suivant acte passé devant M^e Périot, notaire à Saint-Léger, le 26 juillet 1856, M^{me} Fournier, l'un des créanciers saisissants, a fait la cession de ses droits sur cette créance à M. Armand Joly, et aux enfants mineurs de M. Adrien-Aimé Joly.

MISE A PRIX.

Cette maison sera vendue en un seul lot, sur la mise à prix de douze cents francs, ci..... 1,200 fr.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente, ou au greffe du Tribunal civil de Saumur pour prendre connaissance du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné, le 10 octobre 1856.

BEAUREPAIRE,
Avoué-licencié.

A VENDRE
DE VIEUX PAPIER.
S'adresser au bureau du journal.

MAISON

A LOUER OU A VENDRE

Présentement,

Rue de la Petite-Douve,
Composée d'un salon, salle à manger, cuisine, remise, écurie, premier et deuxième étages.

S'adresser à M. CONSIDÉRANT ou à M^e DION, notaire à Saumur. (333)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e DION, notaire à Saumur,

Le dimanche 19 octobre 1856, à midi,

UNE MAISON,

Servant actuellement d'auberge, située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, composée d'une grande salle, cuisines, chambres hautes et basses, greniers, hangars, écuries, cour, remises, et caves voûtées.

Cette maison pourrait servir à une maison de commerce.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, au sieur et femme BLAIN, ou à M^e DION. (553)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A ARRENTER,

UNE PETITE MAISON,

Située à Saumur, rue de la Chouetterie, Occupée par le sieur Breton.

S'adresser à M^e DION, pour traiter.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de la Visitation, Occupée par M. LAPEIRE, boulanger,

Consistant en une boutique, avec boulangerie, chambres hautes et basses, greniers et servitudes.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur, ou à M. GALLÉ, propriétaire à Allonnes. (585)

A LOUER
Présentement,

Une COUR, une ÉCURIE avec GRENIER et une REMISE,

Le tout situé rue des Boires.

S'adresser à M. CARRET, charcutier, rue de la Mairie. (586)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

En 18 Lots de 10 mètres de façade, UN TERRAIN, PROPRE A BATIR, Situé à Saumur, sur la levée Neuve, faubourg de la Croix-Verte.

Ce terrain a une issue au nord sur le chemin de la Chaume, et au midi, sur une ruelle aboutissant au carrefour de la Croix-Verte.

S'adresser à M^e DION, notaire, ou à M. RICHARD, banquier à Saumur.

A CÉDER

UN OFFICE D'HUISSIER, dans l'arrondissement de Saumur.

S'adresser à M. PLUMEREAU, titulaire à Montreuil-Bellay. (406)

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de départ,

UN FONDS D'ÉBÉNISTERIE ET DE REVENDEUR.

S'adresser à M. CHARNOD-PIVOTEAU, rue du Portail-Louis. (604)

Une DAME, connaissant parfaitement la **TENUE DES LIVRES**, désirerait entrer dans une maison de commerce, soit pour la vente soit pour la tenue des livres.

S'adresser au Bureau du Journal.

A LOUER

Présentement.

Une MAISON, sise au Pont-Fouchard, occupée par M^{me} veuve Aubelle. S'adresser à M^{me} AUBELLE.

UNE MAISON,

Située rue Basse Saint-Pierre,

A LOUER

Pour Noël prochain.

S'adresser à M. BAUDRY, propriétaire. (538)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Une MAISON, parquetée, avec cour et JARDIN, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M^{me} LEROY, à côté, ou à M. SERGÉ, rue d'Orléans. (452)

A LOUER

Pour Noël 1856 ou pour la Saint-Jean 1857,

Une MAISON, occupée par MM. Cornilleau frères, rue de la Petite-Bilange, près de la place. Cette maison qui a de vastes magasins, cour, remise, écuries pouvant contenir 50 chevaux, est avantageuse pour toute espèce de commerce, pour hôtel même.

S'adresser, pour voir la maison, à MM. CORNILLEAU, ou à M^{me} veuve GAGNEUX. (587)

DEPURATIF VÉGÉTAL

Il est reconnu que le Sirop de Salsepareille composé est bien supérieur au Rob pour la guérison des Dartres, Syphilis, Gales dégénérées, Scrofules, Rhumatismes et toutes les Maladies de la peau et du sang. Ceux qui feront usage du Sirop de Salsepareille de QUET Aîné peuvent compter, tout à la fois, sur un résultat plus grand et une dépense moindre. Il faut toujours exiger le cachet et la signature QUET Aîné.

Dépôt dans les pharmacies tenant les Spécialités, notamment à Saumur, à la pharmacie CH. LEBRUN, rue Royale, 7. (472)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

NOUVEAU SERVICE D'OMNIBUS

Pour le Chemin de fer et à volonté,

ENTREPRISE SERGÉ,

Tenant l'hôtel de Londres, rue d'Orléans, 48, à Saumur.

On prend à domicile. — Avertir à l'avance.

Prix des Places, avec ou sans bagages, 50 centimes.

GRAND HOTEL DE LONDRES

TENU PAR SERGÉ, RUE D'ORLÉANS, 48, A SAUMUR.

Table d'hôte à 10 heures du matin et à 5 heures du soir. — Salon particulier, grande salle pour banquets ou noces, avec un grand jardin, le tout indépendant de l'hôtel; on loue ces dépendances à volonté.

Dépôt de truffes du Périgord et autres, fraîches et conservées; — pâtés de Strasbourg et Nérac. — Petits pois, haricots verts, fruits, poulardes, gibier de toute espèce, poissons de mer et d'eau douce; en un mot tout le confortable qui convient à un bon diner.

La nombreuse clientèle de l'hôtel met M. Sergé à même d'avoir une très-grande variété dans ses provisions sans cesse renouvelées. Il continue toujours comme par le passé à faire les dîners pour la ville et pour la campagne; il fournit tout ou partie, selon qu'on le désire. (575)